

***Commission de concertation sur la politique de la jeunesse***  
***Groupe de travail emploi - formation***

**Séance n° 6 : les missions locales**

Lundi 4 mai 2009

---

*Ordre du jour :*

- Eléments de cadrage par Hélène Michaudon, DARES
  - Audition de Karine Guillet, chargée des relations avec Pôle Emploi au Conseil national des missions locales (CNML)
  - Réactions de Jean-Baptiste de Foucauld, IGF, membre du conseil d'administration de Pôle Emploi, membre du Conseil d'orientation pour l'emploi
- 

**Questions des chefs de file au groupe travail :**

*Questions sur l'organisation et l'accompagnement*

- Quelle liberté de manoeuvre (initiatives propres) conservent les missions locales, associations loi de 1901, par rapport aux missions issues de la convention de co-traitance avec l'ANPE (Pôle Emploi) ? Quel rôle jouent les élus locaux dans les missions locales ?
- Quel est le bilan de la convention de co-traitance Missions locales – ANPE et dans quel sens la faire évoluer ?
- Quels partenariats extérieurs seraient utiles ou souhaités pour les missions locales ?
- Quelles articulations existent notamment avec les Conseils régionaux en matière de formation ?
- Comment les missions locales ont-elles vu évoluer leurs rapports avec les entreprises ? Quelle connaissance ont-elles notamment des offres d'emploi ?

*Questions sur l'efficacité de l'accompagnement*

- Quelles sont les meilleures pratiques identifiées en matière d'aide à la formation ou d'insertion dans l'emploi des jeunes ?
- Quel est l'objet du CIVIS ? Faut-il le conserver, le transformer, imaginer un autre dispositif ?
- Quel est le rapport de temps entre accompagnement personnel des jeunes, relations avec les employeurs et traitement administratif ?
- Quels indicateurs de résultats proposer en plus de l'accès à "l'emploi stable" ?
- Comment assurer la continuité du parcours des jeunes demandeurs d'emploi ? Faut-il un suivi spécifique des jeunes par Pôle Emploi ?

## I. Eléments de cadrage par Hélène Michaudon, DARES

### 1. Activité des missions locales et CIVIS : cadrage

En 2008, 1 222 000 jeunes sont entrés en contact avec le réseau, 1 011 000 jeunes ont été reçus en entretien individuel, dont 467 000 jeunes en premier accueil.

3,7 millions d'entretiens individuels ont été menés, qui ont conduit à :

- 425 000 contrats de travail classiques,
- 74 000 contrats aidés ou en alternance,
- 209 000 formations.

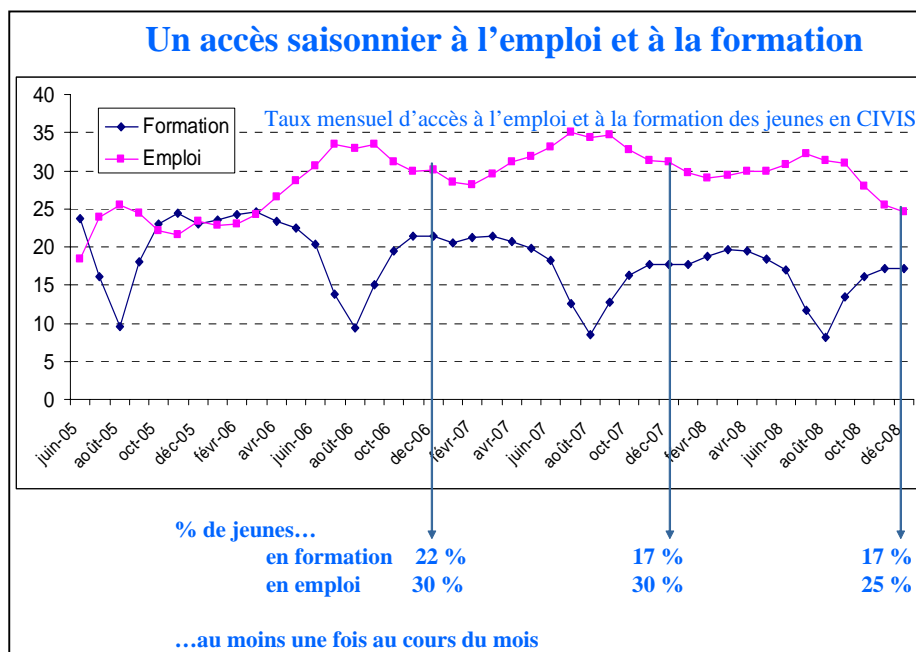
Les jeunes reçus en premier accueil par les missions locales en 2008 avaient le profil suivant :

- 17 % sont mineurs
- 55 % vivent chez leurs parents
- 55 % n'ont pas de diplôme, 25 % ont au moins le baccalauréat
- 15 % vivent en ZUS

Le CIVIS entre avril 2005 et décembre 2008 :

- 665 000 entrées
- 414 000 sorties
- 227 000 sorties en « emploi ou en formation » dont 162 000 sorties en emploi durable

### 2. Que se passe-t-il en cours de CIVIS ?



Avec le CIVIS renforcé on observe un taux d'accès à l'emploi plus faible mais un taux d'accès à la formation plus élevé :

En %	Déc2006	Déc2007	Déc2008
<b>En formation au moins une fois au cours du mois</b>			
CIVIS renforcé	23	18	18
CIVIS commun	20	16	16
<b>En emploi au moins une fois au cours du mois</b>			
CIVIS renforcé	25	25	21
CIVIS commun	36	36	30

Il existe de fortes disparités régionales en cours de CIVIS :

<i>En %</i>	<b>Part de jeunes ayant accédé à un emploi au cours du mois de déc2008</b>	<b>Taux de chômage trimestriel*</b>
<b>Auvergne</b>	34	7,3
<b>Limousin</b>	33	6,5
<b>Centre</b>	32	6,9
<b>Midi-Pyrénées</b>	31	7,9
<b>Bretagne</b>	29	6,6
<b>Pays-de-Loire</b>	29	6,7
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	17	11,1
<b>Basse-Normandie</b>	20	7,7
<b>Lorraine</b>	21	8,1
<b>Corse</b>	21	8,0
<b>Picardie</b>	23	9,0
<b>Haute-Normandie</b>	24	8,6
<b>France métropolitaine</b>	<b>25</b>	<b>7,8</b>

\*Données provisoires INSEE : 4ème trimestre 2008

### 3. Que se passe-t-il à la sortie du CIVIS ?

#### Taux de sortie

<b>En %</b>	<b>Déc 2006</b>	<b>Déc 2007</b>	<b>Déc 2008</b>
<b>taux de sortie à 1 an</b>	45	46	47
<b>taux de sortie à 1 an vers l'emploi durable...</b>			
...en CIVIS renforcé	14	15	16
...en CIVIS commun	20	21	23
<b>ensemble</b>	17	18	19

Taux calculés pour les jeunes entrés en CIVIS avant le 31 décembre 2005, 2006 et 2007 respectivement

Il existe des disparités par public :

- Malgré un niveau d'étude plus élevé, les jeunes femmes en CIVIS ont moins souvent accès à l'emploi durable à la sortie du dispositif (17% - 21 %)
- Les jeunes de ZUS ont moins souvent accès à l'emploi durable à la sortie du CIVIS (18 % - 20 %).

Et des disparités par région :

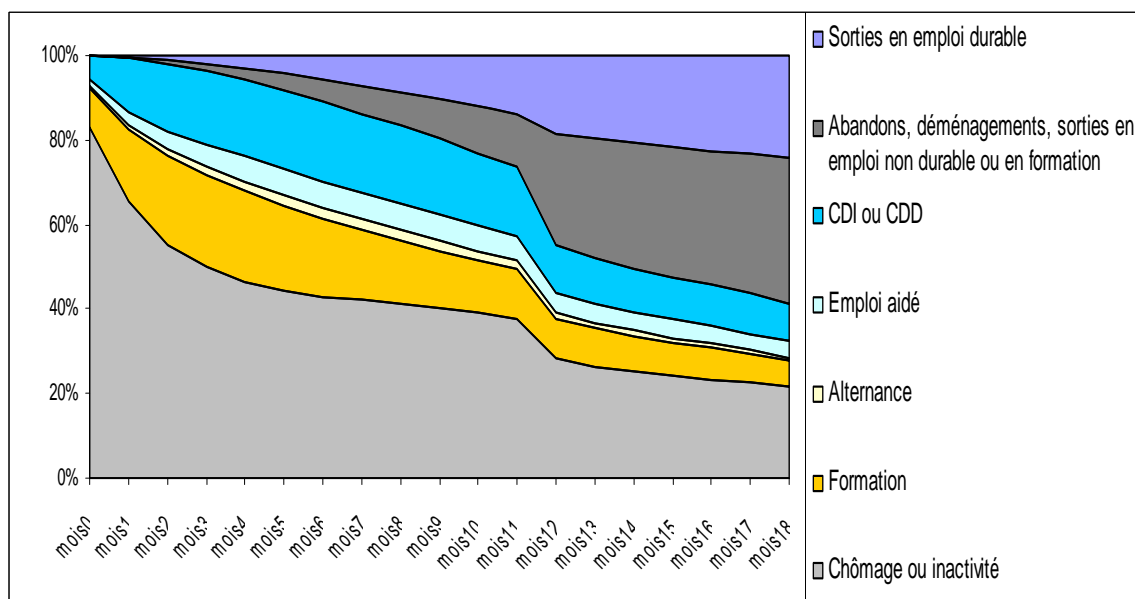
en %	Taux de sortie vers l'emploi durable à 1 an*	Taux de chômage trimestriel**
<b>Corse</b>	29	8,0
<b>Aquitaine</b>	25	7,7
<b>Centre</b>	25	6,9
<b>Bretagne</b>	23	6,6
<b>Poitou-Charentes</b>	23	7,7
<b>Alsace</b>	23	6,7
<b>Nord-Pas de Calais</b>	11	11,1
<b>Picardie</b>	12	9,0
<b>Pays de la Loire</b>	16	6,7
<b>Haute-Normandie</b>	17	8,6
<b>Lorraine</b>	17	8,1
<b>Franche-Comté</b>	18	7,6
<b>France métropolitaine</b>	<b>19</b>	<b>7,8</b>

\* Jeunes entrés en CIVIS avant le 31 décembre 2007

\*\* Données provisoires INSEE: 4ème trimestre 2008

#### 4. Les parcours des jeunes en CIVIS : une typologie

##### Situation des jeunes en CIVIS au cours des 18 premiers mois de suivi



Données concernant les jeunes entrés en CIVIS avant le 30 juin 2006

On peut distinguer 6 trajectoires types :

- Parcours 1 : formation en CIVIS mais peu d'emploi et peu de sorties : 26 % des jeunes
- Parcours 2 : formation en CIVIS et sortie rapide sans solution durable : 21%
- Parcours 3 : formation et emplois en CIVIS, peu de sorties : 17%
- Parcours 4 : emplois en CIVIS et sortie à 1 an sans solution durables : 11%
- Parcours 5 : formations et emplois en CIVIS, sortie vers l'emploi durable à un an : 14%
- Parcours 6 : emplois classiques en CIVIS et sorties rapides vers l'emploi durable : 11%

Les tableaux suivants permettent de caractériser les jeunes dans leurs parcours :

Situations des jeunes au cours des 18 premiers mois de suivi	Ensemble	P1	P2	P3	P4	P5	P6
<b>Répartition selon le nombre d'emploi (en %)</b>							
aucun	32	57	83	0	0	0	0
un	27	25	15	35	72	14	15
deux	28	12	2	34	21	58	74
trois ou plus	13	6	0	31	7	28	11
<b>Répartition selon le nombre de formation (en %)</b>							
aucune	53	30	58	47	70	56	85
une	36	44	38	39	25	39	15
deux ou plus	11	26	4	14	5	5	0

en %	ensemble	P1	P2	P3	P4	P5	P6
femmes	53	56	55	55	53	50	48
mineurs	10	13	12	8	5	9	6
Civis renforcés	46	52	52	42	40	39	37
ZUS	20	24	19	20	17	18	16

## II. Débats faisant suite à la présentation de la DARES

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

Quelle est la répartition des jeunes accueillis selon leur niveau de formation ?

*Hélène Michaudon – DARES*

91 % n'ont pas le bac, dont 11 % ont un niveau VI (sans qualification), 31 % un niveau V bis, 22 % un niveau V sans avoir obtenu le diplôme, 14 % un niveau V avec le diplôme, 13 % un niveau IV sans diplôme, 9 % un niveau IV avec diplôme.

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

Concernant le CIVIS, faut-il le garder en l'état, le transformer ? Quel dispositif alternatif y aurait-il ?

*Amaria Sekouri – CNML*

Les chiffres de la DARES montrent que 64 % des jeunes ont un niveau inférieur au CAP. Pour comparer les dispositifs il faut tenir compte du niveau de formation des personnes. Pour être efficaces, ils demandent de la durée. Ce n'est pas à un an qu'il faudrait mesurer leur efficacité mais deux, trois, voire cinq ans.

*Alexandre Schajer – Réseau E2c France*

Deux sujets de préoccupation :

1. les jeunes à qui l'on propose un CIVIS ont tendance à se détourner des lycées professionnels ou des CFA ;

2. les missions locales sont submergées d'objectifs de tous ordres, qui font qu'elles peuvent avoir tendance à voir le placement dans un dispositif d'accompagnement comme le CIVIS comme un objectif en soi au lieu de viser l'emploi.

*Régis Barbier - Mission locale*

D'accord avec A. Schajer sur le trop grand nombre d'objectifs : comme le financement dépend des évaluations, les missions locales consacrent beaucoup de temps à ces évaluations.

En revanche, on ne peut pas dire que le CIVIS se substituerait à l'emploi : le plus souvent, il est proposé à des jeunes qui ont de faibles chances d'entrée dans l'emploi immédiatement.

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

L'indicateur central des pouvoirs publics en matière d'emploi est l'accès à l'emploi stable. Pour le CIVIS, seul un jeune sur cinq accède à l'emploi durable sur un an : quand on considère cet indicateur de loin, il paraît faible. Quels autres indicateurs pourrait-on ajouter ?

*Régis Barbier - Mission locale*

Une idée émise dans le groupe orientation était de tenir compte aussi des retours à une formation initiale.

*Jeanne Dietrich – Uniopss*

Il faudrait tenir compte de l'accès au logement, de l'accès aux soins, c'est-à-dire du règlement de problèmes sociaux connexes.

*Jean-Baptiste de Foucauld – IGF, administrateur de Pôle Emploi*

Sur la prise en compte de la formation, il faut prendre garde de ne pas mettre toutes les formations sur un pied d'égalité : il faut distinguer a minima formations de courte durée et formations de longue durée.

Deux interrogations sur le CIVIS :

- quelle est la part du CIVIS dans l'activité des missions locales ?
- si on compare les jeunes qui ont bénéficié du CIVIS et ceux qui n'en ont pas bénéficié, quel est l'écart de performance ?

Par ailleurs, JB. de Foucauld pense que le CIVIS est sous-calibré par rapport à l'ambition initiale de 2002. Ainsi la bourse CIVIS est-elle assez aléatoire, dans son attribution et dans son montant, avec un plafond assez faible (900 euros) et un montant moyen faible (environ 300 à 400 euros), inférieur au droit commun (RMI).

*Karine Guillet – CNML*

Il faut aussi poser la question du FIPJ (Fond d'insertion professionnelle pour la jeunesse), qui permet de donner des coups de pouce efficaces face à des besoins réels (par exemple payer le transport pour passer un entretien d'embauche). Or ce fonds a fondu, de 75 M euros en 2004 à 20 M euros aujourd'hui. De quels outils les missions locales doivent-elles bénéficier ?

*Gérard Sarrazin – IGAS*

Il est trop tôt pour évaluer le CIVIS : il faut lui donner davantage de temps, des moyens, le temps aux « accompagnants » d'accomplir leur mission.

Sur les indicateurs, les bons indicateurs ne sont pas les indicateurs nationaux définis centralement mais ce sont les objectifs et les indicateurs que les bénéficiaires se donnent à eux-mêmes. Le principe devrait être des moyens donnés centralement, une grande souplesse d'utilisation et du temps aux acteurs locaux.

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

En conclusion, 1) pour le CIVIS, personne ne conteste son utilité, 2) sur les évaluations, l'indicateur de performance ne peut pas être seulement l'accès à l'emploi stable. Il faut cependant garder à l'esprit que financement et évaluations doivent être liés.

Par ailleurs, il se dit qu'il y a une grande hétérogénéité d'utilisation du CIVIS selon les missions locales : qu'en est-il ?

*Christelle Tavares - UNML*

Il y a sans doute quelques habitudes différentes, d'autant plus que les objectifs sont des objectifs régionaux, mais le CIVIS reste le même outil au niveau national.

*Maryse Brun – AFPA*

Un critère à ajouter serait la validation des acquis au fur et à mesure du parcours.

Les régions demandent de plus en plus à l'AFPA d'accueillir des jeunes. Or on constate un manque d'analyse et de lisibilité sur les besoins de formation des jeunes.

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

A combien se situe le coût du suivi d'un jeune dans une mission locale ?

*Christelle Tavares - UNML*

Autour de 500 – 600 euros par jeune suivi.

En ce qui concerne le CIVIS, l'objectif est qu'il bénéficie à 20 % des jeunes suivis par les missions locales. Il serait possible d'en faire davantage si les financements par jeune accompagné et les effectifs étaient adaptés.

### **III. Audition de Karine Guillet, chargée des relations avec Pôle Emploi au CNML**

Le CNML a remis au secrétaire d'Etat à l'emploi, Laurent Wauquiez, un rapport sur l'évolution à donner à la convention de co-traitance entre le CNML et Pôle Emploi.

La convention de co-traitance de 2006-2008 définit un partenariat renforcé entre Pôle Emploi et les missions locales. La co-traitance est la modalité qui permet à une agence de Pôle emploi d'orienter un jeune demandeur d'emploi de moins de 25 ans, indemnisé ou non, vers une mission locale pour lui garantir un accompagnement spécialisé. Le partenariat renforcé définit lui les modalités de collaboration élargie, permettant aux niveaux locaux, régionaux et nationaux une meilleure articulation des services et le développement d'actions communes.

La convention de co-traitance de 2006-2008 a été prolongée à 2009 ; elle doit être redéfinie cette année pour 2010. Le rapport du CNML constitue une plate-forme de 30 propositions, déclinés selon 3 objectifs.

***1<sup>er</sup> objectif : Mieux définir le rôle spécifique du réseau des missions locales comme opérateur spécialisé du SPE pour l'accompagnement des jeunes rencontrant des difficultés d'accès à la vie active***

- a) *Formaliser un cadre de coopération adapté aux trois étages du territoire, local, régional et national :*
  - Confier le rôle d'opérateur central de l'accompagnement aux missions locales pour les jeunes ayant besoin d'un appui spécifique dépassant le seul cadre de l'emploi ;
  - Apporter une définition juridique à la co-traitance, définir les conditions de sorties de co-traitance et faire correspondre besoins et niveau de financement sur les territoires ;

- Confirmer la logique de la complémentarité des offres de services au niveau local et régional pour actualiser à la fois le volume et le mode de financement de la co-traitance, à l'appui d'une expertise précise et concertée ;
  - Construire dans chaque région une offre intégrée du service public régional de l'emploi avec une articulation entre accompagnement global et emploi.
- b) *Une offre de service reconnue et parfaitement positionnée en gestion et dans les systèmes d'informations :*
- Confirmer la nécessité d'une offre de services spécialisée et pertinente pour les 16-25 ans ;
  - Réaffirmer le cœur de métier des missions locales, sur l'accompagnement global de ceux rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ;
  - Évaluer la pertinence d'un élargissement du public accompagné par les missions locales selon les besoins recensés localement à partir des actions existantes, par expérimentation.
- c) *Inscrire le réseau des missions locales et celui de Pôle emploi dans une démarche de qualité des processus, en positionnant leur offre de service respective en complémentarité :*
- Optimiser le système d'information afin qu'il prenne mieux en compte le cadre de la coopération entre Pôle emploi et les missions locales ;
  - Associer systématiquement les missions locales via les associations régionales ;
  - Assurer une contrepartie financière suffisante pour permettre un accompagnement de qualité ;
  - Donner la priorité au développement d'actions communes de partenariat renforcé et veiller à valoriser ces actions ;
  - Proposer une charte graphique nationale pour le réseau de missions locales.

***2ème objectif : S'appuyer sur un partenariat qui offre des complémentarités opérationnelles de métiers***

- a) *Stabiliser le partenariat et assurer la transition vers un nouvel accord*
- Assurer la maîtrise financière des flux de co-traitance
  - Assurer la reconnaissance mutuelle des deux réseaux
  - Clarifier les périmètres d'intervention et réussir l'appropriation des offres de service respectives
- b) *Favoriser un approfondissement des coopérations*
- Identifier les bonnes pratiques du partenariat et les champs d'intervention prioritaires
  - Maximiser le potentiel des échanges de compétences professionnelles entre les réseaux
  - Créer des conditions favorables au développement d'une relation entreprise

***3ème objectif : Animer et soutenir le partenariat entre le réseau des missions locales et celui de Pôle Emploi***

- a) *Réussir ensemble l'insertion sociale et professionnelle des jeunes*
- Faciliter l'accès à 3 éléments : à l'offre d'emploi, aux contrats aidés du secteur marchand et à l'offre de formation proposée par Pôle emploi
  - Rendre éligibles tous les jeunes bénéficiaires d'un accompagnement renforcé par les missions locales à l'offre de service pertinente de Pôle emploi

- b) *S'intéresser aux rapprochements des pratiques locales et aux bonnes pratiques partenariales*
  - o Généraliser les conventions régionales de partenariat renforcé
- c) *Animer et soutenir le partenariat*
  - o Reconduire la méthode initiée en 2006 pour aboutir à un accord contractuel renouvelé veillant à l'équilibre des relations

Enfin, Mme Guillet que le rapport du CNML peut être trouvé en ligne :

[http://www.cnml.gouv.fr/IMG/pdf\\_Communique-CNML\\_53.pdf](http://www.cnml.gouv.fr/IMG/pdf_Communique-CNML_53.pdf)

#### **IV. Débats du groupe de travail**

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

A-t-on la part des jeunes qui viennent dans les missions locales sur la prescription de Pôle Emploi / hors prescription de Pôle Emploi ?

*Karine Guillet - CNML*

En 2007, 40 % des jeunes accueillis dans les missions locales étaient inscrits comme demandeurs d'emploi auprès de Pôle Emploi. Depuis l'été de 2008, le nombre de jeunes inscrits comme demandeurs d'emploi mais non connus des missions locales s'accroît.

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

Pourquoi tous les jeunes accueillis dans les missions locales ne sont-ils pas inscrits comme demandeurs d'emploi ?

*Karine Guillet - CNML*

D'une part les jeunes non indemnisés par l'assurance chômage n'y ont pas d'intérêt. D'autre part il ne faut pas négliger les problèmes de transport, notamment en zone rurale : on voit mal demander à un jeune de faire parfois une heure de train pour aller s'inscrire dans une agence où on va l'orienter vers la mission locale dont il vient !

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

Il ne faut pas forcément inscrire les jeunes sur les listes des demandeurs d'emploi ; mais cela tend tout de même à fausser les chiffres du chômage des jeunes tels que communiqués par Pôle Emploi.

*Régis Barbier – Mission locale*

On peut se demander s'il ne faut pas aller vers un guichet unique pour les jeunes, comme le propose notamment le Credoc.

*Jean-Baptiste de Foucauld – IGF, administrateur de Pôle Emploi*

Sur les chiffres du chômage, on peut gager qu'aucun gouvernement ne souhaitera voir 600 000 jeunes demandeurs d'emploi de plus inscrits ! Mais il ne faut pas fétichiser les chiffres mensuels du chômage, que l'on regarde de trop près. C'est d'ailleurs l'enquête emploi menée par l'INSEE qui donne les chiffres du chômage officiels, de manière trimestrielle depuis les travaux du CNIS, ainsi que les chiffres du BIT : ces chiffres tiennent bien compte de l'ensemble de la population, interrogée par sondage.

Sur la co-traitance, la convention a un objectif de 100 000 jeunes orientés par Pôle Emploi vers les missions locales, soit moins de 10 % des jeunes accueillis par les missions locales chaque année. Est-ce suffisant ? C'est un sujet dont il faut débattre.

*Christelle Tavares - UNML*

Les 100 000 jeunes orientés par Pôle Emploi seront atteints dès le mois de juin cette année : ce chiffre sera dépassé.

Pôle Emploi verse en moyenne 166 euros par jeune orienté par ses soins aux missions locales, 500 euros si le jeune est indemnisé.

*Patrick Boulte – SNC*

Le problème d'accessibilité est fondamental. Il faut examiner vers qui un jeune qui décide d'avoir recours aux services publics de l'emploi s'oriente le plus facilement, à quel service il a le plus facilement accès. Or Pôle Emploi fonctionne en files d'attente hiérarchisées selon des degrés de priorité. Le plus souvent, les jeunes ne font pas partie des publics prioritaires.

La convention de co-traitance stipule qu'il est fait recours aux missions locales lorsque les difficultés rencontrées par les jeunes « dépassent le seul cadre de l'emploi ». A-t-on vraiment une définition claire de ce qui « dépasse le seul cadre de l'emploi » ? On peut potentiellement y mettre beaucoup de choses ! Est-ce que le comportement fait par exemple partie du cadre de l'emploi ?

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

La distinction reste importante : un certain nombre de jeunes n'ont pas de problème de logement, ou de santé, etc. et leur problématique est bien 100 % emploi, avec des freins à l'insertion professionnelle seulement liés au fonctionnement du marché de l'emploi.

*Karine Guillet - CNML*

Le « cadre de l'emploi » est complexe : il tient aux caractéristiques individuelles, mais aussi à l'économie locale, aux moyens de transports locaux, etc. L'identification de ce « cadre » est l'objet du premier entretien réalisé avec le jeune ; ensuite est mesuré l'éloignement (ou la proximité) à l'emploi et les causes de cet éloignement dans un entretien individuel avec un conseiller de Pôle Emploi ou de la mission locale, dont découle les actions proposées. L'orientation vers une mission locale par une agence Pôle Emploi découle du premier entretien, sur un diagnostic général donc, qui sera ensuite affiné.

Sur les raisons qui font qu'un jeune s'adresse plutôt à la mission locale qu'à l'agence Pôle Emploi, ou l'inverse, on n'a pas d'éléments.

*Catherine Chouard – Chef de file, conseil en développement RH*

La présentation de la DARES montre que le taux d'exposition des jeunes à l'emploi dans le CIVIS est un facteur clé pour leur insertion professionnelle. Quelles relations existent entre les missions locales et les entreprises, les employeurs ? Comment évoluent-elles, peut-on intensifier l'exposition des jeunes à l'emploi dans les entreprises ?

*Christelle Tavares - UNML*

Les missions locales ont du mal à obtenir de Pôle Emploi de pouvoir mener un travail de prospection auprès des entreprises : au sein du SPE, ce rôle est en principe dévolu à Pôle Emploi, qui a parfois des personnels dédiés à cette fonction. Or les jeunes suivis par les missions locales ont besoin de périodes de stages, d'immersion dans le travail : c'est une vraie difficulté. Dans les faits, tout dépend des relations entre conseillers au niveau local entre les missions locales et les agences Pôle Emploi.

*Karine Guillet - CNML*

La question des relations des missions locales et les entreprises est primordiale :

- La convention de co-traitance de 2006 parle « d'entreprise partagée » : le travail de prospection reste à Pôle Emploi mais les missions locales, une fois en contact avec l'entreprise, peuvent mener leurs propres actions auprès d'elle ;

- Il faut améliorer la relation partenariale avec les entreprises. Or les partenariats de Pôle Emploi, y compris avec les entreprises, sont pilotés au niveau national et non au niveau des territoires : il y a là un frein à l'activité du SPE en général et des missions locales en particulier au niveau des bassins d'emploi, alors que les entreprises au niveau local sont souvent désireuses d'avoir ce genre de partenariat pour que le SPE les aide à sélectionner les candidats.

En 2006, des partenariats ont été signés entre 10 entreprises (AFRC, AREVA, Groupe CASINO, DEXIA Crédit Local, SNCF, Groupe SUEZ, INEO (SUEZ), LYONNAISE DES EAUX (SUEZ), SITA (SUEZ), VEOLIA) et le CNML.

*Jean-Baptiste de Foucauld – IGF, administrateur de Pôle Emploi*

Il faut rappeler que les missions locales doivent avoir accès aux offres d'emploi de Pôle Emploi.

Sur la prospection des entreprises, il y a deux questions : qui a accès aux entreprises ? quand le SPE rend visite à une entreprise, est-ce que les missions locales peuvent le faire seules, Pôle Emploi seul, ou les deux ensemble ? Il faudrait de la transparence entre organismes, dans les deux sens.

*Christelle Tavares - UNML*

La logique des missions locales et celle de Pôle Emploi sont différentes : la mission locale part du jeune, qu'elle connaît, et va voir une entreprise qu'elle juge intéressante dans le parcours de ce jeune ; Pôle Emploi collecte des offres d'emploi d'une part et des demandes d'emploi et les confronte pour faire du placement.

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

L'ANPE a perdu le monopole de la collecte des offres d'emploi ; aujourd'hui les voies de recrutement sont multiples et le rapprochement entre offres et demandes d'emploi dépend de la multiplicité des canaux. Dans ce cadre, il ne paraît pas illégitime que les missions locales puissent aussi approcher les entreprises.

Une question : quelle est la part « associative » des missions locales par rapport à la part « délégation de service public » ?

*Régis Barbier – Mission locale*

Le rapport Schwartz définissait les missions locales comme des « marginaux sécants », sécants parce que disposant de moyens d'action séparés entre outils classiques d'accompagnement et outils innovants. Cette définition reste vraie.

*Christelle Tavares - UNML*

La dimension associative devrait permettre aux missions locales de chercher des financements en dehors des financements publics (Etat, régions, commune, parfois Conseils généraux). Or elles manquent de temps pour le faire, notamment en raison du temps important consacré au travail d'évaluation et de justification des actions menées auprès des financeurs.

Est-ce que les missions locales doivent faire partie intégrante du service public de l'emploi ? La question est ouverte. Mais le fait que le président de la mission locale soit un élu local a aussi son intérêt.

*Karine Guillet - CNML*

Les missions locales passent un Contrat pluri-annuel d'objectifs (CPO) pour leur financement Etat, qui prévoit des sanctions financières si les objectifs ne sont pas atteints. Cela va dans le sens d'un souci de mesure du service rendu et d'efficacité de la dépense publique, via ses services déconcentrés. Mais l'Etat reste le principal financeur des missions locales, avec 47 % de leur budget (contre 46 %) pour les collectivités locales.

*Régis Barbier – Mission locale*

La difficulté est qu'il est parfois difficile de justifier des dépenses consacrées au logement ou à la santé des jeunes auprès de la direction qui s'occupe de l'emploi !

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

Dans les 46 % des collectivités locales, on trouve les régions : existe-t-il, notamment par ce biais, des marges de manœuvre pour des initiatives locales ?

*Christelle Tavares - UNML*

Les actions des missions locales font aussi l'objet de conventions avec les régions. Certains départements débloquent des aides spécifiques, par exemple pour le logement, mais cela varie beaucoup d'un département à l'autre.

*Gérard Sarrazin – IGAS*

Il avait déjà été fait mention à la dernière séance des difficultés pour les missions locales de répondre aux difficultés psychologiques de certains jeunes : il existe des postes de soutien psychologique dans certaines missions locales, mais pas dans toutes. C'est un manque.

De manière générale, les missions locales doivent souvent se démener pour trouver des solutions : ainsi à Privas il a fallu batailler 7-8 ans pour que la région accepte de transformer un bâtiment en lieu d'accueil pour les jeunes saisonniers.

*Cécile Ponsot – Francas (CNAJEP)*

Deux points :

1. il ne faut pas avoir une définition restrictive du service public de l'emploi : ce n'est pas seulement Pôle Emploi ou les missions locales mais aussi les associations qui accompagnent les jeunes. Comment les dynamiques et les réseaux peuvent-elles servir l'accompagnement des jeunes ? Comment les missions locales peuvent-elles être partenaires non seulement de Pôle Emploi et des entreprises mais aussi des autres acteurs ? L'accès à l'emploi est aussi lié à la capacité des individus à s'intégrer socialement.
2. La décentralisation fait qu'il est logique de ne pas avoir précisément les mêmes dispositifs locaux mais il faut garder une cohérence nationale et définir un droit commun.

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

L'intérêt public dépasse le seul service public de l'emploi : quels partenaires seraient utiles ou souhaitables pour les missions locales ?

*Christelle Tavares - UNML*

Tous les partenariats sont intéressants ! Mais il faudrait surtout une plus grande proximité avec l'Education nationale, ainsi qu'avec le ministère de l'agriculture pour sa partie enseignement.

*Jean-Baptiste de Foucauld – IGF, administrateur de Pôle Emploi*

Trois remarques :

1. Il existe des réseaux de parrains (environ 5 000 à 6 000) pour accompagner les jeunes des missions locales : c'est un principe intéressant qu'il faudrait creuser.
2. Sur l'Education nationale, on peut se demander si les MGI jouent bien leur rôle et s'il est utile qu'il y ait un délai de carence d'un an à la sortie du système scolaire.

3. Sur le rôle des associations, la collaboration inter-associative n'est en général pas facile ; il existe un certain individualisme des associations qui ne facilite pas les choses. L'Etat pourrait avoir un rôle de coordination.

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

La plupart des associations parviennent tout de même à travailler ensemble ! Les associations sont déjà très avancées sur les synergies, le problème est plutôt un problème d'affichage. Et beaucoup d'associations n'admettraient pas que l'Etat s'immisce dans leurs actions pour les coordonner ! Quelques 200 conventions entre les missions locales et l'AFIJ existent et fonctionnent très bien.

*Karine Guillet - CNML*

Sur le parrainage, d'accord avec M. de Foucauld pour dire que le dispositif n'est pas assez valorisé. Il manque notamment souvent une animation régionale pour capitaliser sur les actions menées et toutes les DRT ne fixent pas d'objectifs régionaux.

*Daniel Lamar – Chef de file, AFIJ*

Il y a peut-être un problème de financement : l'indemnité versée au parrain a été établie à 2 000 francs et n'a jamais été revalorisée ! Il a existé pendant longtemps une ligne budgétaire spécifique pour le financement du parrainage, qui n'existe plus. Il y a aujourd'hui environ 15 000 jeunes parrainés alors que l'objectif était de 25 000 à 30 000 : on n'y est pas encore.

*Pierre-Yves Bing – Scouts et guides de France*

PY. Bing se dit intéressé par un partenariat avec les missions locales. Il permettrait de mettre en valeur les compétences des jeunes dans d'autres cadres que celui strictement du travail, des formations non formelles, qu'il faut parvenir à valoriser.

*Fabienne Coblence – DJEPVA*

Les associations peuvent en effet jouer un rôle, dès avant 16 ans. Car beaucoup de choses sont déjà jouées à 16 ans : il faut faire en sorte d'éviter les situations de désespérance à cet âge, qui précède en général l'entrée sur le marché du travail.

*Gérard Sarrazin – IGAS*

Aujourd'hui, les missions locales accueillent couramment des jeunes de moins de 16 ans, qui n'apparaissent pas dans les statistiques car elles ne sont pas supposées les recevoir : il y a là un vrai problème pour la prise en charge de ces jeunes.

*Medef*

Il aurait été bien d'avoir aussi le point de vue de Pôle Emploi sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi !

*Patrick Boulte – SNC*

Il faudrait aussi parler de la formation professionnelle, de l'accès des jeunes à la formation.

*Jean-Baptiste de Foucauld – IGF, administrateur de Pôle Emploi*

De manière générale, il existe un problème de gestion des ressources humaines du SPE, y compris dans les missions locales : il faudrait que le plafond d'emploi du SPE puisse varier avec les besoins conjoncturels.